

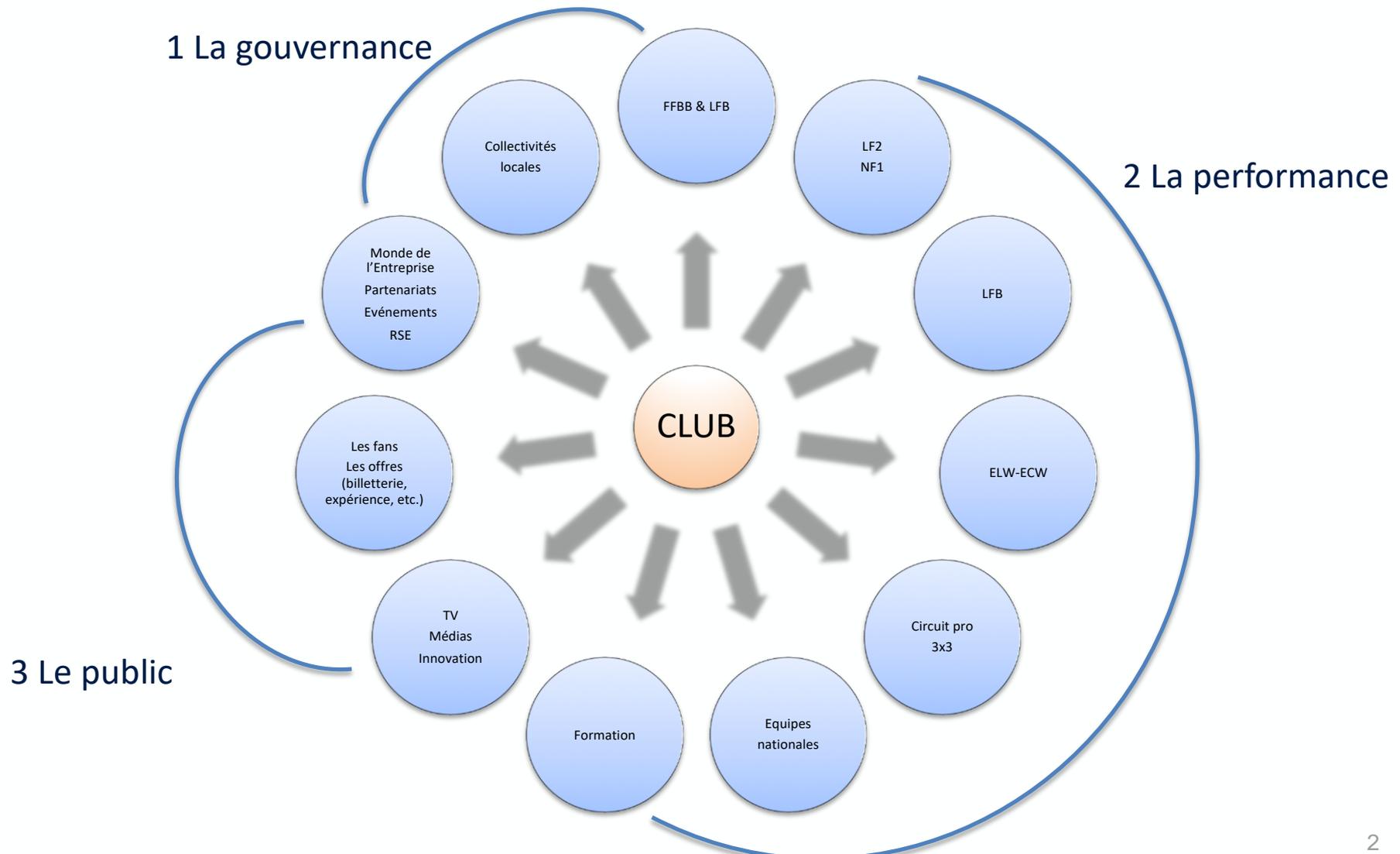


# LFB 2024

25 novembre 2019



# L'ECOSYSTEME D'UN CLUB LFB



# CONCLUSIONS REUNION 08 AVRIL 2019

Ambition d'une LFB tournée vers une nouvelle gouvernance, la performance sportive, et son public (innovation et vivre ensemble)

## 1. **Premier chantier : la gouvernance**

1. A l'image de l'ANS, gouvernance partagée FFBB-Clubs LFB, Collectivités locales et Monde de l'Entreprise
2. Nouvelle loi sur le sport (sport pro féminin)
3. Statuts, règlement intérieur, règlements FFBB et LFB
4. Les ressources humaines dédiées

## 2. **Deuxième chantier : la performance sportive**

1. Calendrier annuel, 2020-2024, intégrant championnats LFB et coupes FFBB, compétitions 3x3, fenêtres et compétitions équipes nationales (5x5, 3x3), événements FFBB-LFB
2. Effectifs LFB-LF2-3x3
3. Formation
4. Coopération entre clubs LFB, LF2, NF1
5. Passerelle LFB-LF2
6. Accord sectoriel

## 3. **Troisième chantier : la LFB et son public**

1. Projet global balayant toutes les thématiques pour développer la fan base (innovation, TV, médias, digital, partenariat, événements, billetterie, expérience public, programmes de fidélisation, vivre ensemble (social, citoyen, etc.), marque LFB)
2. Label club LFB



# **Premier chantier**

## **LA GOUVERNANCE**

# SYNTHÈSE DES DÉBATS DU 8 AVRIL 2019

- Gouvernance :
  - 100% clubs pas satisfaits par la gouvernance actuelle
  - 80 % pour une cogestion, avec un certain pouvoir de décision
  - 20% pour une émancipation
- Travail sur les RH de la LFB (ex. digital, marketing, direction et communication)
- Actions envers les collectivités locales, supports importants des clubs, les associer davantage dans le développement de la LFB
- Labels des clubs, valorisés

# PREMIÈRES RÉFLEXIONS

- Assemblée Générale LFB
  - Compétences
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement
- Comité Directeur LFB
  - Compétences
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement
- Bureau LFB
  - Compétences
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement
- Commissions LFB
  - Compétences
  - Composition et fonctionnement

# ASSEMBLEE GENERALE

- Les éléments de la LNB

Conformément aux dispositions de l'article L 132-1 du Code du sport, la FFBB a décidé de créer une ligue professionnelle dotée de la personnalité morale. La LNB est née en juin 1987.

Les relations entre la Ligue et la FFBB sont régies par une convention prévue par l'Article R 132-9 du Code du sport, cette convention déterminant la portée et l'étendue de la délégation accordée par l'instance fédérale à la LNB, précisant la répartition de leurs compétences dans le respect des dispositions légales sur leurs compétences respectives,

La FFBB et la LNB ont renouvelé pour une période de 4 ans la convention de délégation en date du 29/12/2017 pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2021.

# ASSEMBLEE GENERALE

- Les éléments de la LNB
  - Compétences

Elle définit, oriente et contrôle la politique générale de la LNB dans la limite de son objet.

- Elle définit la forme des compétitions en accord avec la FFBB ;
- Elle entend les rapports sur la gestion du Comité directeur de la LNB et les rapports relatifs à la situation morale et financière de la LNB ;
- Elle se prononce sur les comptes et la gestion de l'exercice clos après avoir eu connaissance des rapports du Trésorier et des commissaires aux comptes ;
- Elle valide le budget proposé par le Comité directeur ;
- Elle adopte le règlement intérieur de la LNB ;
- Elle se prononce sur les modifications de la convention passées entre la FFBB et la LNB et ses annexes.
- Elle décide des acquisitions, des échanges et des aliénations de biens immobiliers et mobiliers, de la constitution des hypothèques, de la régularisation des baux de plus de neuf ans ainsi que de la régularisation des emprunts ;
- Elle procède à l'élection du Président de la LNB ;
- Elle procède au renouvellement quadriennal du Comité directeur ;
- Elle nomme le commissaire aux comptes ;

- Composition

18 Clubs de Jeep® ELITE (2 voix)	36 voix
18 Clubs de PRO B (1 voix)	18 voix
4 Représentants CD FFBB (2 voix)	8 voix
7 Personnalités qualifiées UCPB (1 voix)	7 voix
3 Personnalités qualifiées FFBB (1 voix)	3 voix
1 Représentant Joueurs (1 voix)	1 voix
1 Représentant Entraîneurs (1 voix)	1 voix
1 Représentant Médecins (1 voix)	1 voix
1 Représentant Arbitres (1 voix)	1 voix

- Fréquence et fonctionnement

# ASSEMBLEE GENERALE

- Les éléments de la LFH

L'assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la LFH.

- Compétences

- approuver les formules et les calendriers du championnat de D1F, en liaison avec la Commission nationale d'organisation des compétitions (COC),
- définir les formes de nouvelles compétitions propres à la LFH (en lien avec la COC nationale) ou d'événements promotionnels, et en approuver la réglementation,
- approuver les règlements de la LFH :
- règlement particulier,
- règlement de la Coupe de la ligue féminine,
- règlement médical,
- règlement marketing / communication, et ses annexes dont le Cahier des charges pour les diffusions télévisées,
- approuver les procédures financières de la LFH,
- approuver les comptes spécifiques de la LFH pour l'exercice clos, après approbation préalable du trésorier général de la FFHB, et proposer le budget de l'exercice suivant au trésorier général de la FFHB aux fins d'approbation par l'assemblée générale fédérale,
- proposer, en liaison avec les services concernés de la FFHB, les actions qu'elle juge utiles à la promotion des compétitions de la LFH et de ses clubs,
- entendre chaque saison les rapports sur la gestion du comité de direction et sur l'activité de la LFH.

- Composition

- Président de la LFH
- Membres du comité de direction de la LFH (voix délibérative)
- Président de la FFHB (voix délibérative)
- l'ensemble des autres présidents de clubs de D1F (voix délibérative)

Les présidents des clubs de D2F sous statut « VAP » sont invités aux réunions de l'assemblée, avec voix consultative.

Les clubs de D1F habilités à siéger et à voter en assemblée générale sont ceux autorisés par la CNCG à participer à la D1F-LFH au titre de la saison concernée.

Lors de l'assemblée générale de fin de saison, les clubs sportivement qualifiés pour évoluer en D1F-LFH la saison suivante sont également habilités à siéger et voter.

- Fréquence et fonctionnement

Elle se réunit au moins une fois par saison sportive en réunion plénière et peut se réunir sous forme de conférence téléphonique, visioconférence

# ASSEMBLEE GENERALE

- Les propositions pour la LFB
  - Compétences
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement

# COMITE DIRECTEUR

- Les éléments de la LNB
  - Compétences

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la LNB.

Il les exerce sous réserve des prérogatives expressément attribuées, par les présents statuts, à l'Assemblée générale.

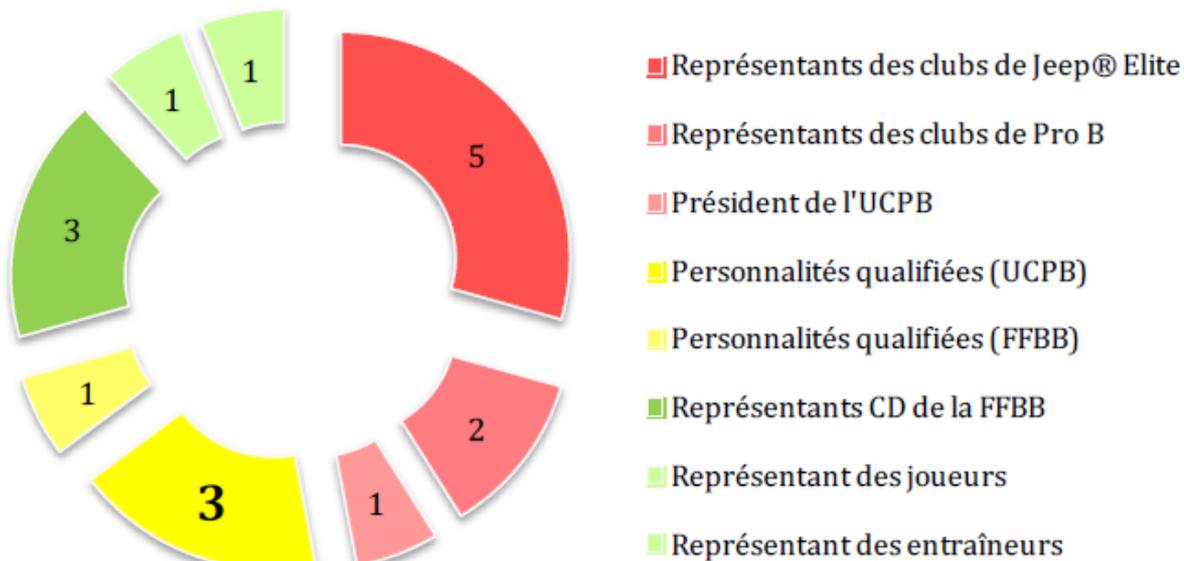
Le rôle du Comité directeur est notamment :

- De suivre l'exécution du budget ;
- D'appliquer les décisions de l'Assemblée générale ;
- De veiller au respect de l'application des règlements de la LNB ;
- D'établir le règlement de la LNB et d'adopter les règlements généraux, notamment les règlements sportifs et financiers des compétitions qu'elle organise ainsi que leurs barèmes disciplinaires ;
- De décider des ventes, échanges, achats, baux, quittances, mainlevées, marchés, transferts de valeurs;
- D'élire en son sein les Vice-Présidents de la LNB, à l'exception du Vice-Président désigné parmi les représentants de la FFBB au Comité directeur de la LNB, ce dernier étant nommé par le Comité directeur de la FFBB ;
- De décider de la création et de la suppression des commissions spécialisées de la LNB dont le Comité directeur définit les compétences ;
- De désigner les membres des commissions ;
- De créer une commission électorale chargée de contrôler la régularité des opérations électorales ;
- De constituer des Commissions spécialisées dont il définit les compétences et ce dans la limite de ses attributions.
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement

# COMITE DIRECTEUR

- Les éléments de la LNB
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement

## Ligue Nationale de Basket (Comité Directeur/17 membres)



Chaque membre dispose d'une voix. En cas d'égalité la voix du Président est prépondérante sauf si le vote a lieu à bulletin secret.

# COMITE DIRECTEUR

- Les éléments de la LFH (**comité de direction**)
  - Compétences

Le comité de direction administre la LFH ; il est compétent pour :

- suivre l'exécution du budget spécifique de la LFH,
- élaborer les calendriers sportifs et les formules de compétitions du championnat D1F et de la Coupe de la Ligue féminine, en lien avec la COC nationale,
- élaborer les procédures financières applicables en LFH, en lien avec le trésorier général de la FFHB,
- élaborer le règlement particulier à la LFH-D1F, le règlement de la coupe de la Ligue féminine, le règlement marketing / communication de la LFH et le règlement médical de la LFH, ainsi que leurs annexes,
- mettre en œuvre les orientations marketing, communication et médias propres à la LFH, décidées par son assemblée générale,
- proposer les nouvelles formes de compétitions et/ou nouveaux concepts événementiels pour le développement et la promotion de la D1F-LFH et de ses clubs,
- proposer les évolutions du cahier des charges de participation à la D1F-LFH,
- proposer et/ou rendre un avis aux instances fédérales (bureau directeur, conseil d'administration et assemblée générale) sur tout projet de réglementation pouvant impacter la LFH et d'autres divisions du secteur fédéral,
- déléguer l'organisation des finalités de la Coupe de la Ligue féminine à une ligue régionale ou un comité départemental, après avis consultatif du bureau directeur de la FFHB,
- décider des partenaires, prestataires et/ou fournisseurs retenus pour les produits et services spécifiques au secteur de la LFH, en vue de la conclusion des contrats correspondants par le président de la FFHB et dans le respect des procédures financières de la LFH.

# COMITE DIRECTEUR

- Les éléments de la LFH (**comité de direction**) (suite)
  - Composition
- Président de la LFH (voix délibérative)
- DTN (voix délibérative)
- Sélectionneur national en charge de l'équipe senior A féminine (voix délibérative)
- Une personne qualifiée en matière de contrôle de gestion, désignée par le président de la FFHB (voix délibérative)
- 4 membres désignés par l'UCPHF, représentants de club de D1 féminine (président de la structure membre de la LFH (société ou association), ou toute personne expressément mandatée par l'organe dirigeant de la société ou de l'association) (voix délibérative)
- Représentant des entraîneurs de clubs de D1F, désigné par 7Master\*\* ou à défaut par ses pairs
- Une représentante des joueuses de LFH, désignée par AJPH\*\* ou à défaut par ses paires (voix délibérative)
- Représentant des médecins de clubs de LFH, désigné par le président de la Commission médicale de la LFH et pouvant être ce dernier (voix délibérative)

*Pour les collèges des dirigeants de clubs, des joueuses, des médecins et des entraîneurs, sont désignés un membre titulaire et un membre suppléant, dans les mêmes conditions et pour la même durée de mandat. Pour les autres collèges, chaque membre titulaire désigne son suppléant, pour la même durée que son propre mandat. En cas de démission du suppléant, un remplaçant est désigné dans les conditions fixées pour son prédécesseur et pour la durée du mandat restant à courir.*

- Invités avec voix consultative :
  - un représentant de l'arbitrage, désigné par le président de la CCA
  - un représentant des présidents des clubs de D2F sous statut « VAP »
- Fréquence et fonctionnement

Le comité de direction se réunit, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la LFH l'impose, sous forme de conférence téléphonique, visioconférence

Le comité de direction ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres à voix délibérative est présente.

En cas de partage égal des voix, le président de la LFH a voix prépondérante.

# AUTRES INFORMATIONS LFH

- **Services de la LFH**

Le ou les salariés permanents de la LFH mettent en œuvre, sous le contrôle du comité de direction et du président de la LFH, les actions définies par le comité de direction de la LFH, en liaison avec les autres services de la FFHB concernés.

- **Compétence des autres instances de la FFHB**

Toute décision de l'assemblée générale et/ou du comité de direction de la LFH est exécutoire dès son adoption, dans le respect des règles de quorum définies pour chaque organe. Le bureau directeur de la FFHB est saisi, sur proposition du comité de direction de la LFH, des modifications substantielles des textes relatifs à la D1F-LFH et des cas non prévus par les règlements fédéraux ayant une incidence sur la LFH. Pour les contrats collectifs de la FFHB, en liaison avec le comité de direction de la LFH et dans la mesure où la FFHB est seule dotée de la personnalité morale, le bureau directeur fédéral demeure responsable des relations et négociations.

L'assemblée générale et/ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la FFHB sont seuls compétents pour adopter toute modification du cahier des charges de participation à la LFH ou toute réglementation concernant d'autres divisions que la seule LFH, après avis de l'assemblée générale de la LFH.

Une commission mixte composée des membres du bureau directeur de la FFHB et des membres du comité de direction de la LFH est compétente pour traiter toute opposition ou tout différend survenu entre la LFH et la FFHB. En tout état de cause, en cas d'échec de la commission mixte à lever un différend ou une opposition, le bureau directeur de la FFHB pourra réformer les décisions du comité de direction ou de l'assemblée générale de la LFH qu'il estimerait contraires aux statuts, aux règlements de la fédération ou à l'intérêt général du handball.

Les dépenses propres à la LFH sont engagées par le président de la LFH sur décision conjointe avec le Trésorier général de la FFHB, dans le respect des procédures financières en vigueur en LFH. Dans le respect des statuts et règlements de la FFHB, les commissions fédérales de droit commun restent chacune compétentes dans leur domaine d'attribution respectif.

# COMITE DIRECTEUR

- Les propositions pour la LFB
  - Compétences
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement

- Les éléments de la LNB

- Compétences

Le Bureau est chargé de gérer les affaires courantes, d'étudier si nécessaire toutes questions qui devront être soumises à la décision du Comité directeur.

- Composition

Il est composé du Président de la LNB et de trois Vice-Présidents élus à bulletins secret à la majorité des voix et d'un Vice-Président nommé pour être l'un des représentants du Comité Directeur de la FFBB au Comité Directeur de la LNB.

- Fréquence et fonctionnement

- Les éléments de la LFH : **Pas de Bureau LFH**
  - Compétences
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement

- Les propositions pour la LFB
  - Compétences
  - Composition
  - Fréquence et fonctionnement

# COMMISSIONS

- Les éléments de la LNB
  - Compétences

Outres les commissions régaliennes chargées d'assurer la régulation des compétitions, à savoir la Commission Juridique, de Discipline, des Règlements, la Commission Sportive et la DNCCG, la LNB compte plusieurs commissions en son sein:

- La Commission Marketing
- La Commission Label
- La Commission PRO B
- La Commission Paritaire

De plus, une Commission Mixte avec un pouvoir d'intervention, de réflexion et éventuellement de proposition dans les limites fixées par la convention FFBB-LNB ; avis et propositions étudiés par les instances décisionnaires de la FFBB et de la LNB.

Enfin, une Commission Mixte formation, compétente concernant les points relatifs à la formation.

- Composition
- Fonctionnement
- Les éléments de la LFH (pas de commission mais des groupes de travail)
  - Compétences
  - Composition
  - Fonctionnement
- Les propositions pour la LFB
  - Compétences
  - Composition
  - Fonctionnement

# CALENDRIER

## **INTITUTIONNEL :**

- Bureau Fédéral 21 décembre 2019
- Comité Directeur 10-11 janvier 2020
- Assemblée Générale FFBB (si besoin) 17 octobre 2020
- Assemblée Générale LFB (septembre-octobre 2020)
  - Vote pour désigner les membres du Comité Directeur LFB
- Comité Directeur LFB (octobre 2020)
  - Vote pour désigner les membres du Bureau LFB
  - Création des commissions

## **GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE :**

- Composition
- De mi janvier à mi juin 2020



# **Deuxième chantier**

## **LA PERFORMANCE SPORTIVE**

# SYNTHÈSE DES DÉBATS DU 8 AVRIL 2019

- Ecart important entre LFB et LF2 :
  - Tout en respectant la division, le projet LFB2024 sera centré sur la LFB
  - Ne pas intégrer de suite la LF2 dans l'accord sectoriel
  - Réflexion à mener sur joueuses U23, en complément de l'analyse globale des effectif LFB, LF2 et 3x3
  - Réflexion sur les conditions d'accèsion LF2 > LFB (démarche identique NM1)
- Circuit pro 3x3 :
  - Impacts sur LFB
  - Réflexion sur compétitions estivales pour clubs LFB avec effectif disponible
- Equipes de France :
  - Importance de nos équipes de France
  - Candidature Eurobasket Féminin 2021, avec l'Espagne
  - Impacts des fenêtres (qualifications Euro, Coupe du Monde, TQO)
- Formation :
  - Statut intermédiaire pour joueuses potentielles mais pas prêtes (ASP LF2-NF1)
  - Prolongation de l'agrément (3 ans ?) pour conserver des points supplémentaires de formation 5x5 et 3x3
  - Dispositif d'indemnisation Centre de formation LFB > Clubs fédéraux 5x5 ?
  - Dispositif d'indemnisation Centre de formation LFB > Clubs circuit pro 3x3 ?
  - Consolider le PPF, menace des Universités américaines
- Coupes d'Europe :
  - Souhait des clubs d'harmoniser les règles de participation FIBA Europe et LFB, afin d'avoir un choix plus important de joueuses à fort potentiel
- Compétitions pour les clubs LFB : 10 matches à domicile pour un club non européen pas suffisant, rechercher une compétition permettant des matches supplémentaires

# PREMIÈRES RÉFLEXIONS

- Equipes nationales 5x5, 3x3, Jeunes
  - 2020
    - TQO 5x5 (Bourges 6-9 février)
    - TQO 3x3 (Inde 18-22 mars)
    - JO (Tokyo)
  - 2021 à 2024
- Coupes d'Europe
- LFB
- LF2 - NF1
- 3x3
- Formation

# EQUIPES NATIONALES

- 2020 (5x5)
- 2020 (3x3)
- 2021 à 2024 (5x5)
- 2021 à 2024 (3x3)
- Jeunes

# COUPES D'EUROPE

- ELW
- ECW

# LF2– NF1

- LF2
- NF1

- France
  - Circuit Pro 3x3
  - Autres compétitions
- International
  - Euro Proleague 3x3
  - Autres compétitions FIBA

- PPF
  - Pôles Espoirs régionaux
  - Championnat U15 Elite
  - Championnat U18 Elite
  - Pôle France Yvan Mainini
  - Centres de formation de club LFB et agrément ministériel
  - Centre d'Entraînement de club LF2 et labellisation fédérale
  - Compétition Espoir LFB
  - Compétition réserve LF2
  - Autorisation Secondaire Performance (ASP)
  - Passerelle LLFB-LF2-NF1

# CALENDRIER (MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES 2020-2021)

## **INTITUTIONNEL :**

- Comité Directeur 10-11 janvier 2020
- Comité Directeur 28-29 février 2020
- Comité Directeur 24-25 avril 2020

## **GROUPE DE TRAVAIL PERFORMANCE SPORTIVE :**

- Composition
- Immédiat à fin mars 2020



# **Troisième chantier LA LFB et son PUBLIC**

# SYNTHÈSE DES DÉBATS DU 8 AVRIL 2019

- TV, médias, nouvelles technologies :
  - Importance de garder un diffuseur unique, le concerner plus au basket féminin
  - Réunion de travail Pôle Marque (RBD) et Clubs LFB pour parler TV locales, fonds audiovisuel, etc.
  - Unanimité pour mettre en œuvre un projet digital ambitieux :
    - Accompagnement par une société (AMO)
    - Mobilisation ressources financières et humaines (ex. community manager) : FFBB, Clubs
- Marketing, billetterie :
  - Mettre en œuvre une stratégie de marketing, en particulier redéfinir ce que la LFB a à dire (quelle promesse, quels éléments différenciant, quels atouts) et comment le dire (supports digitaux, événements, communication) ; rappel des 3 piliers à confirmer
  - Projet de billetterie centralisée si le projet digital le nécessite
- Événements, RSE :
  - Conserver un événement sur Paris :
    - La formule de l'Open LFB pourrait évoluer pour être plus attractive pour les clubs et leurs supporters (important de conserver un événement sur Paris). Cela nécessite donc un travail à faire entre la FFBB/LFB et les clubs ; de même, l'évaluation économique d'un arrêt de l'Open LFB est à faire par la FFBB au niveau marketing et communication si nous venions à le remplacer par un autre événement (par exemple média day et « Leaders Cup féminine »)
    - Viser l'Arena Porte de la Chapelle (2022)
  - Programmation de l'Open 2019 le 05/10 (au lieu du 21/09) à priori à Levallois (vérifier la faisabilité)
  - Maintien des 3 Pré-Opens, souhait de faire les affiches « au plus court » des distances des clubs et en laissant 15 jours entre les Pré-Open et l'Open
  - Maintien des Trophées LNB-LFB
  - Réactivation d'un projet Citoyen animé par la LFB, en complément des opérations RSE des clubs

# PREMIÈRES RÉFLEXIONS

- Projet global
  - TV
  - Digital
  - Partenariat, RSE
  - Billetterie
  - Expérience public LFB
- Événements
  - Open LFB : Principes ? 2020 ?
  - Pré Open LFB : Principes ? 2020 ?
  - Trophées LNB-LFB : Principes ? 2020 ?
  - Autres (projet citoyen ?)
- Label club

# CALENDRIER

## **INTITUTIONNEL :**

- Bureau Fédéral 21 décembre 2019
- Bureau Fédéral 11 janvier 2020
- Bureau Fédéral 14 février 2020
- Bureau Fédéral 27 mars 2020
- Bureau Fédéral 10 avril 2020
- Comité Directeur 24-25 avril 2020 (pour saison 2020-2021)
- Bureau Fédéral 20 mai 2020
- Bureau Fédéral 19 juin 2020
- Bureau Fédéral 3 juillet 2020

## **GRUPE DE TRAVAIL LFB & SON PUBLIC :**

- Composition
- Immédiat à mi juin 2020



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80